

Projet expérimental d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) dans le département du Cher

Compte-rendu de la réunion du 26 février 2016 – Bourges

INTERVENANTS

Véronique Fenoll, 1^{ère} Vice-présidente du Conseil Départemental du Cher.

Jean-Michel Henriët, Administrateur de Centraider, référent « Éducation-Formation ».

Alain Payen, Administrateur de Centraider, référent « Éducation-Formation ».

Anthony Sigonneau, Chargé de mission – Centraider.

28 personnes de **24** structures différentes ont participé aux échanges (cf. liste en annexe).

CENTRAIDER remercie chaleureusement le Conseil Départemental du Cher pour s'associer à sa démarche expérimentale dans son territoire. *Véronique Fenoll, 1^{ère} Vice-présidente du Conseil Départemental, a rappelé, lors d'un discours introductif, l'action menée par le Département du Cher dans le cadre de sa politique de solidarité internationale où une attention particulière est accordée à la valorisation des projets de développement, notamment auprès des collégiens du territoire du Cher. A ce titre, Madame Fenoll s'est engagée à aider les acteurs associatifs dans leur démarche pédagogique visant à sensibiliser les jeunes sur la construction d'un monde solidaire.*

INTRODUCTION

Le réseau CENTRAIDER fédère près d'un millier d'acteurs de la coopération internationale et de la solidarité en région Centre-Val de Loire. A travers la commission de travail sur l'**Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI)**, Centraider souhaite accompagner dans leurs actions, les associations de solidarité internationale, d'éducation populaire, les collectivités et d'une manière plus générale tous les acteurs qui œuvrent en faveur de l'ECSI.

D'une part, compte tenu du contexte national et international et comme suite aux différents événements terroristes qui ont secoué notre pays, il est apparu nécessaire et même urgent aux responsables nationaux que l'École donne du sens à l'exercice de la citoyenneté prise au sens large en l'ancrant dans le réel.

D'autre part, l'introduction des « Temps d'Activités Périscolaires » (TAP) dans l'enseignement primaire, la réforme du collège avec les « Enseignements Pratiques Interdisciplinaires » (EPI) et la mise en place d'un nouvel « Enseignement Moral et Civique » de l'école au lycée (EMC) **incitent les établissements scolaires et leurs enseignants à mettre les élèves en situation « d'acteurs » dans les séquences pédagogiques et éducatives et à rechercher les partenariats avec le monde associatif.**

Ainsi, Centraider souhaite naturellement informer mais également favoriser la formation et la mise en réseau des associations qui souhaiteraient s'investir auprès d'établissements scolaires, du primaire au secondaire. Pour ce faire, après avoir été reçu par Madame le Recteur et Madame l'Inspectrice Pédagogique Régionale (IPR) chargée de la citoyenneté, nous avons obtenu l'accord de mener une **expérimentation dans le département du Cher** pour créer des synergies entre le monde associatif, les collectivités et les établissements scolaires.

1. L'ÉDUCATION A LA CITOYENNETÉ ET A LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE – ECSI

L'**Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI)** vise à contribuer, à tout âge, à la construction personnelle de citoyens informés, conscients de la complexité des mécanismes d'interdépendance mondiaux, responsables, capables de faire et d'assumer des choix individuels et collectifs. L'ECSI donne ainsi des clés pour développer un esprit critique afin de favoriser la construction d'un monde juste, solidaire et durable, chacun à sa manière et à son échelle. Au-delà d'une citoyenneté de statut il s'agit avant tout d'une citoyenneté de participation et d'engagement ouverte sur le monde¹.



CENTRAIDER a récemment produit un « [Guide pratique sur l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale \(ECSI\) en région Centre-Val de Loire](#) », ayant obtenu le label « Année Européenne pour le Développement – AED 2015 ». Fruit d'un minutieux travail de recherches et de rencontres auprès d'une soixantaine d'acteurs régionaux et nationaux, il contient :

- ✓ Des exemples d'initiatives régionales et nationales pour se donner des idées,
- ✓ Des fiches pratiques et pédagogiques pour faciliter la réalisation de son projet,
- ✓ Des pistes de financement,
- ✓ Des contacts d'acteurs ressources régionaux et nationaux pour concrétiser son projet.

2. LA CITOYENNETÉ, UN CONCEPT ET DES ACTEURS EN ÉVOLUTION

Le citoyen est une personne jouissant, dans l'Etat dont il relève, de droits et de devoirs civiques et politiques. La citoyenneté, concept indissociable d'un territoire, s'exprime dans plusieurs cadres interdépendants :

- un **cadre national**, celui de la France, République indivisible, laïque, démocratique et sociale,
- un **cadre continental/européen**, introduit par le Traité de Maastricht (1992) qui vient compléter la citoyenneté nationale en accordant de nouveaux droits à toute personne

¹ D'après la charte d'[Educasol](#) – plateforme française d'ECSI.

ayant la nationalité d'un Etat membre de l'Union. Par ce traité, les pays membres ont souhaité faire naître un sentiment d'union entre les ressortissants de différents Etats Nations.

- un **cadre mondial**, sur des bases définies par l'UNESCO, où l'intérêt des habitants de la Terre est placé au-dessus des intérêts et clivages nationaux.

Le champ territorial de la citoyenneté, en pleine mutation, s'est considérablement élargi depuis la fin du XXème siècle. Bien que le cadre national soit primordial, il convient d'intégrer de plus en plus le concept de citoyenneté dans une dimension plus large où l'on assiste au développement d'une citoyenneté mondiale, notamment facilitée par l'évolution technologique (transports, moyens de communication...) ayant fait émergé une opinion publique internationale.

Le monde s'est globalisé et complexifié. **Aujourd'hui, aucun acteur si important et compétent soit-il, ne peut prétendre, à lui seul, couvrir tout le champ de l'éducation à la citoyenneté, du local à l'international.** La citoyenneté se décline de plus en plus sur des territoires allant du local au mondial, en passant par le régional et le national. Loin d'être antinomiques, **ces différentes échelles spatiales sont étroitement imbriquées et complémentaires au niveau de l'éducation.** Tous les acteurs en charge de l'éducation citoyenne sont concernés, chacun se devant, au regard de ses spécificités, d'intervenir dans le territoire spécifique qui est le sien.

- **L'Éducation nationale** est naturellement en première ligne. Les récentes directives ministérielles, les nouvelles orientations des programmes dont l'introduction obligatoire d'un temps d'interdisciplinarité avec les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) sont autant d'éléments qui montrent que l'institution est en pleine mutation et qu'elle prend la mesure des enjeux actuels.
- **Les collectivités territoriales**, au regard de leurs compétences élargies, jouent un rôle de plus en plus important dans le cadre des politiques publiques de coopération au développement. En menant des actions de sensibilisation auprès des citoyens et en soutenant les acteurs de l'éducation citoyenne, elles contribuent à assurer la cohérence et le développement d'une citoyenneté active sur leurs territoires, en réponse aux enjeux du monde actuel.
- **Les associations de solidarité internationale – ASI** (et les ONG) connaissent également des évolutions importantes dans leur rapport aux questions d'éducation. Elles possèdent une connaissance concrète de l'autre, des pays du Sud et peuvent apporter, au regard de leurs expériences vécues, des éléments dans le respect de la diversité et l'apprentissage du « vivre ensemble ». L'ECSI constitue pour elles une **réelle opportunité de sensibiliser les citoyens de leurs territoires et montrer en quoi l'implication dans des actions de solidarité internationale a des répercussions positives sur la citoyenneté locale, en particulier chez les jeunes.**
- **Les associations d'éducation populaire** constituent un autre volet essentiel dans l'idée d'une pédagogie partagée en matière d'éducation à la citoyenneté. Présents de par leurs préoccupations sociales dans les quartiers populaires, ils se retrouvent en première ligne face aux problèmes sociétaux de plus en plus aigus qui se posent dans des quartiers difficiles. Ils vivent au quotidien les effets pervers d'une mondialisation débridée et ont acquis de ce fait une expérience, des compétences et des savoir-faire très utiles pour d'autres acteurs. L'éducation populaire a également développé depuis des décennies **des formes innovantes de pédagogie** basées sur l'éveil, la sensibilité, le corps, le débat, une véritable « pédagogie du faire ».

3. L'ECSI : POUR UNE APPROCHE MULTI-ACTEURS EN MILIEU SCOLAIRE

Les évènements tragiques de novembre 2015 n'ont fait que confirmer d'une part la complexité et l'interdépendance des phénomènes, et d'autre part la nécessité pour tous de parvenir à des actions coordonnées efficaces en matière d'éducation à la citoyenneté au niveau scolaire. Les différents acteurs susceptibles de jouer un rôle en matière d'éducation à la citoyenneté ont bien conscience de ces enjeux et de la nécessité de répondre efficacement aux défis qui se posent. Pour ce faire, **les établissements scolaires, dans le cadre d'importantes réformes, vont devoir s'appuyer sur des acteurs hors Education nationale. Or, il existe une grande richesse des acteurs associatifs en région.**

Dans ce contexte favorable à une approche multi-acteurs en milieu scolaire, et après avoir reçu l'aval de Madame le Recteur et Madame l'Inspectrice Pédagogique Régionale (IPR) chargée de la citoyenneté, CENTRAIDER lance un projet expérimental dans le département du Cher ayant plusieurs objectifs :

- ➔ **IDENTIFIER** les acteurs associatifs du Cher menant ou souhaitant mener des actions d'ECSI auprès d'établissements scolaires,
- ➔ **INFORMER** ces acteurs sur les attentes de l'Ecole dans le domaine de l'ECSI,
- ➔ **ACCOMPAGNER** et **METTRE EN RESEAU** ces acteurs dans leur démarche (groupes de travail, diffusion d'informations et d'outils, modules de formation, etc.)
- ➔ **PROMOUVOIR** leurs actions auprès des acteurs de l'Education nationale et des institutions et voir comment des partenariats fructueux peuvent se nouer.

Le choix du département du Cher s'est fait pour plusieurs raisons : l'intérêt de son aspect rural, un nombre d'acteurs limité propice à la concertation, la possibilité de pouvoir s'appuyer sur le savoir-faire du Conseil Départemental ainsi qu'une bonne connaissance du territoire par Centraider.

4. LES LIEUX POSSIBLES DE L'EXPÉRIMENTATION : LE CADRE SCOLAIRE

Les récentes réformes des programmes scolaires permettent d'envisager de nouer de nouvelles relations avec l'Education nationale, des lieux possibles de l'expérimentation, et plus précisément à travers deux enseignements scolaires :

L'Enseignement Moral et Civique – EMC (primaire, collège et lycée)

L'Enseignement Moral et Civique (EMC) constitue une « mini révolution » au sein de l'Ecole. Mis en œuvre depuis la rentrée 2015 et généralisé à la prochaine rentrée, il se substitue aux programmes d'éducation civique existants à chacun des niveaux de l'école élémentaire (l'instruction civique), du collège (l'éducation civique) et du lycée (l'éducation civique, juridique et sociale), **couvrant ainsi toute la scolarité des élèves** afin de gagner en cohérence. Il bénéficie d'un horaire spécifique et obligatoire (1h30 par semaine), sans être attribué à une discipline particulière.

L'EMC a pour but de **favoriser le développement d'une aptitude à vivre ensemble** dans une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Novateur, l'objectif pédagogique ne repose pas que sur l'acquisition de connaissances mais met en avant des **méthodes actives d'apprentissage** valorisant le travail en groupe et accordant une grande importance aux valeurs, savoir-faire, savoir-être, compétences, etc. Il met en œuvre les quatre dimensions de ce que doit

être une culture morale et civique : **la formation d'une conscience morale, la compréhension du rôle de la règle et du droit, l'exercice du jugement critique et le sens de l'engagement.**

L'EMC au collège

Au collège, les objets d'enseignement portent principalement sur des valeurs de liberté, d'égalité, de laïcité, de solidarité, d'esprit de justice, du respect et de l'absence de toute discrimination. Quelques exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement (source : Ministère de l'Éducation Nationale) :

- Engager la classe dans des actions de solidarité ou en faveur de l'environnement ;
- Travailler sur le rôle des associations ;
- Créer et animer un club ou une association dans l'établissement ;
- Favoriser les conduites altruistes, notamment dans le cadre du parcours citoyen ;
- Etudier dans les différents domaines disciplinaires la diversité des cultures et des religions ;
- Approche des préjugés et des stéréotypes à partir de situations de la vie de la classe ou de situations imaginaires tirées de récits, de contes ou d'albums de littérature de jeunesse ;
- Sensibiliser les élèves à quelques grandes figures féminines et masculines de l'engagement (scientifique, humanitaire...) ;
- Associer les élèves à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets ;
- Encourager les conduites d'entraide ;
- Les racismes (avec des supports créés par des fondations et associations agréées) ;
- La tolérance (en lien avec le programme d'histoire) ;
- La Convention internationale des droits de l'enfant ;
- Le droit à l'éducation ;
- Les citoyens face aux risques naturels ;
- Jeu théâtral, mime, arts visuels, jeux de rôles...
- Etc.

➔ Les associations, dans leurs différentes composantes, peuvent apporter une **valeur ajoutée précieuse** pour la mise en place d'un travail avec les élèves qui, rappelons le, ne porte que sur quelques semaines pendant l'année scolaire (il faut aborder trois objectifs par an entre la 5^{ème} et la 3^{ème}).

L'EMC au lycée

Au lycée, le programme de l'EMC définit quatre grandes compétences à construire progressivement sur les trois ans du second cycle : identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes en jeu, mobiliser les connaissances exigibles, développer l'expression personnelle, l'argumentation, le sens critique et s'impliquer dans le travail en équipe. Ces compétences se construisent à partir de deux thèmes à aborder chaque année scolaire :

- **en seconde** : « La personne et l'Etat de droit » et « Egalité et discrimination » ;
- **en première** : « Exercer sa citoyenneté dans la République française et l'Union européenne » et « Les enjeux moraux et civiques de la société de l'information » ;
- **en terminale** : « Pluralisme des croyances et laïcité » et « Biologie, éthique, société et environnement ».

C'est à l'intérieur de ces six thèmes que le professeur effectue des choix dans la manière concrète de les aborder, selon des méthodes actives identiques à celles évoquées pour les collégiens. D'éventuels partenariats avec les acteurs associatifs peuvent se nouer dans ce cadre.

Exemple fictif de mise en activité des élèves dans le cadre de l'EMC (construit à partir de réflexions et de remarques d'enseignants ou d'inspecteurs pédagogiques).

« L'égalité filles/garçons »

Classe : cycle 4 des collèges (5^{ème}/4^{ème}).

Temps imparti : quelques heures (entre deux vacances scolaires par exemple).

1/ Sensibiliser, accrocher

Par exemple, réaliser au préalable un petit montage sur la vie de filles et garçons dans et autour du collège (aide possible de structures d'éducation populaire locales). Réaliser en parallèle un montage (ou autre forme de communication) sur la vie de garçons et filles dans un pays du Sud (aide d'une association locale de solidarité internationale qui s'appuie sur des partenaires du Sud).

Le but est de **faire réagir les élèves** : interloqués, surpris, choqués, posant des questions... Classer ce qui ressort de l'émotion, du sentiment, de l'interrogation : pourquoi est-ce si différent entre filles et garçons dans l'exemple de l'association ? Pourquoi même ici c'est différent ? Est-ce que ici les différences filles/garçons ont eu autrefois la même ampleur que dans l'exemple du Sud ?...

2/ Exploiter les interrogations et rechercher par groupes (dans le cadre de l'Histoire par exemple) que les différences filles/garçons ont bien été plus marquées ici au XIX^{ème} ou début XX^{ème}. Et amener que c'est la règle et le droit qui ont fait évoluer les choses, en s'appuyant sur des associations travaillant sur le sujet des droits de l'enfant si possible.

« Pourquoi ne pas en faire autant ailleurs ? » : recours à une association locale pouvant expliquer pourquoi ce n'est pas si facile.

Construire un débat contradictoire : « Egalité filles/garçons : oui mais ... » où ici aussi, une aide peut être apportée à l'enseignant pour construire un tel débat par une association locale ayant l'habitude de manier ce genre de technique d'animation pédagogique.

3/ Se projeter, s'engager : « qu'est-ce qu'on peut faire, nous élèves de 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} ? »

Possibilité de travailler avec une association en charge de cette thématique ou avec une section locale UNICEF pour produire un document à diffuser dans le collège, une affiche, une bande dessinée collective, et participer à une action locale.

CONCLUSION - REMARQUES

-> L'exemple intègre pleinement les programmes, à savoir : « *mettre en œuvre des apprentissages et non des activités et susciter le questionnement, l'expression de la sensibilité, l'argumentation, le sens critique et l'engagement* ».

-> **L'engagement doit être vu de manière très concrète** pour les jeunes.

-> Les partenariats fructueux qui peuvent se nouer sont divers. Ils se font dans un cadre où **l'enseignant reste maître de la progression, de la démarche pédagogique** avec le sentiment que les compétences extérieures sont bénéfiques au bon déroulement des activités d'EMC.

-> Le travail entre enseignants et associations ne porte que sur quelques heures. L'EMC doit être d'abord une opportunité de **fisser des liens** avec le système éducatif.

Pour plus de renseignements sur l'Enseignement Moral et Civique (EMC), vous pouvez consulter le portail national des professionnels de l'éducation Eduscol.



Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires – EPI (collège)

QUOI ?

La réforme du collège 2016 prévoit l'apparition d'enseignements complémentaires obligatoires pour les élèves du cycle 4 (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}), dont les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI). Les EPI ne s'ajoutent pas aux enseignements communs (français, mathématiques, langues vivantes, histoire-géographie, etc.), toute heure qui leur est dédiée sera prélevée sur le tronc commun. Ils représentent une modalité nouvelle de mise en œuvre des programmes disciplinaires, une manière pour le professeur de réaliser une partie de son programme différemment, autour de plusieurs principes :

- L'**interdisciplinarité** : chaque EPI mêle plusieurs disciplines autour d'un thème, de manière à permettre aux élèves de comprendre le sens de leurs apprentissages en les croisant.
- Les EPI conduisent à une **réalisation concrète** (site Internet, magazine, maquette, etc.) qui placera l'élève dans une **démarche active** (utiliser et concrétiser savoirs et compétences) et fera l'objet d'une évaluation (prise en compte dans le cadre du Diplôme National du Brevet).
- Ces temps de travail, en petits groupes ou non, doivent enfin favoriser l'usage des outils numériques et des langues vivantes étrangères et développer l'expression orale, l'esprit créatif et la participation.

QUAND ?

A partir de la rentrée scolaire 2016-2017, 2 à 3 heures hebdomadaires.

COMMENT ?

Il appartient au conseil pédagogique de chaque établissement de définir la mise en œuvre des EPI au regard des besoins des élèves accueillis et de son projet pédagogique. Les EPI s'inscrivent dans l'un des **8 thèmes de travail** suivants :

- Corps, santé, bien-être, sécurité ;
- Culture et création artistiques ;
- Transition écologique et **développement durable** ;
- Information, communication, **citoyenneté** ;
- Langues et cultures de l'Antiquité ;
- Langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales ;
- Monde économique et professionnel ;
- Sciences, technologie et société.

Au moins 6 de ces thèmes seront traités par chaque élève au cours du cycle 4, à raison d'au moins 2 thèmes différents traités chaque année. Les EPI doivent également contribuer à la mise en œuvre des trois parcours éducatifs : le **parcours citoyen**, le parcours d'éducation artistique et culturelle et le parcours individuel d'information et de découverte du monde économique et professionnel.

➔ Concrètement, la mise en place des EPI nécessite une importante concertation, notamment entre professeurs. Sur le modèle de l'EMC, les associations, dans leurs différentes composantes, peuvent apporter une **valeur ajoutée précieuse** pour la mise en place d'un travail concerté au service des responsables d'établissements scolaires et de leurs enseignants, et au profit de l'apprentissage des élèves.

Pour plus d'informations sur les EPI, veuillez consulter le portail [Eduscol](https://www.eduscol.education.fr/).



5. LES LIEUX POSSIBLES DE L'EXPÉRIMENTATION : LE CADRE PÉRISCOLAIRE

Les Temps d'Activités Périscolaires – TAP

QUOI ?

La réforme des rythmes scolaires à l'école primaire (2013) a pour objectif de mieux répartir les heures de classe sur la semaine en allégeant la journée de classe. Ce redécoupage fait passer le temps scolaire obligatoire de 8 à 9 demi-journées par semaine, soit un gain de 3 heures pour mettre en place des activités périscolaires. Ces dernières, mises en place par les collectivités territoriales en prolongement du service public de l'éducation, visent à favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc.

Important, ces activités doivent se dérouler sur **plusieurs séances consécutives** (de 3 semaines à 3 mois selon les municipalités), ce qui implique de proposer une progression dans les activités.

QUAND ?

La périodicité varie selon les collectivités : 45mn par jour, 1 heure 30 sur deux jours ou 3 heures un seul après-midi dans la semaine.

QUI ?

Les communes peuvent faire appel à une grande diversité d'intervenants, en complément de leurs propres ressources : associations partenaires de l'École, mouvements d'éducation populaire, associations culturelles ou sportives locales, etc. Les associations doivent bénéficier d'un **agrément**² accordé soit au niveau national, soit au niveau académique, qui garantit qu'un certain nombre de critères de sérieux, de qualité et de compatibilité avec les activités du service public de l'éducation nationale sont remplis.

EXEMPLES EN RÉGION

L'association Peuples Solidaires Touraine a mené, pendant deux mois, des actions auprès de jeunes âgés de 7 à 11 ans autour des questions de l'alimentation, l'habitat et la vie quotidienne en Inde. De nombreux exemples d'initiatives régionales sont disponibles dans le [« Guide pratique sur l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale \(ECSI\) en région Centre-Val de Loire »](#), publié par Centraider.

Autres possibilités en périscolaire

Les Clubs UNESCO

Associations ou groupements de personnes au sein d'un établissement scolaire qui contribuent, à l'aide de cet outil pédagogique et éducatif « hors classe », à l'ouverture et la compréhension internationale et interculturelle des élèves. Souvent à l'initiative d'un ou plusieurs adultes, cette démarche s'appuie spontanément sur un noyau d'élèves désireux d'accomplir une œuvre de solidarité. Découvrez la [carte des « Clubs UNESCO »](#).



Il existe, par ailleurs, certaines **écoles associées à l'UNESCO** où le projet d'établissement témoigne d'un engagement de l'institution toute entière en faveur de l'éducation au développement

² Plus d'informations sur le [portail de l'Éducation nationale](#).

durable et à la paix (chef d'établissement, équipe administrative, enseignants, documentalistes, élèves, personnels d'intendance). Plus d'informations sur le [portail de l'UNESCO](#).

Les Foyers socio-éducatifs – FSE (collège)

Associations constituées dans le but de participer à la finalité éducative des élèves, de développer chez eux le sens des responsabilités et concourent en ce sens à l'éducation à la citoyenneté. Les activités proposées dépendent des établissements ; elles peuvent notamment cofinancées des voyages pédagogiques.

Les Maisons des lycéens – MDL (lycée)

Présentes dans chaque lycée et gérées directement par les élèves, les Maisons des lycéens développent et soutiennent des projets culturels, sportifs, humanitaires ou liés à la citoyenneté.

QUELLES SUITES A CETTE REUNION ?

La réunion du 26 février 2016 à Bourges, première phase du projet expérimental d'ECSI initié par CENTRAIDER dans le département du Cher, a permis aux acteurs associatifs du territoire concernés par l'éducation à la citoyenneté de **mieux cerner les attentes de l'Ecole en matière de citoyenneté**. Les réformes de l'Education nationale évoquées laissent clairement entrevoir une opportunité de nouer des partenariats multi-acteurs fructueux à l'échelle d'un territoire, afin de répondre de manière cohérente et concrète aux enjeux complexes du monde globalisé dans lequel nous vivons.

Ce premier temps d'échanges a également permis de laisser s'exprimer la **grande richesse des acteurs associatifs du Cher**, dans leurs différentes composantes, et des initiatives pertinentes qu'ils pourraient porter **au service des responsables d'établissements scolaires ET de leurs enseignants** et ce, **dans un cadre où l'enseignant reste maître de la démarche pédagogique et éducative**.

Afin d'être en capacité de promouvoir cette richesse auprès des responsables d'établissements scolaires et des institutions (entre les mois de mars et de juin 2016), nous vous invitons à prendre quelques minutes pour répondre au **questionnaire** (ci-joint) sur les activités que votre structure mène ou souhaiterait mener auprès des établissements scolaires.

Nul doute que ces actions dans le domaine de la solidarité internationale et de l'interculturalité trouveront un écho dans la mise en place du parcours citoyen d'une jeunesse ô combien concernée par le développement d'un monde plus juste et solidaire, du local à l'international.